

PROCÈS-VERBAL

DE LA

PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL  
DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

tenue à Paris, au Ministère des Affaires étrangères (Salle de l'Horloge),  
le vendredi 16 janvier 1920, à 10 h. 30.

Les Membres du Conseil de la Société des Nations étaient représentés comme suit :

<i>Belgique</i>	par M. Paul HYMANS ;
<i>Brésil</i>	par M. GASTAO DA CUNHA ;
<i>Empire britannique</i>	par le Très Honorable Comte Curzon de Kedleston ;
<i>Espagne</i>	par M. QUIÑONES DE LEÓN ;
<i>France</i>	par M. Léon BOURGEOIS ;
<i>Grèce</i>	par M. Eleftherios K. VENIZELOS ;
<i>Italie</i>	par M. Maggiorino FERRARIS ;
<i>Japon</i>	par M. M.-K. MATSUI.

PROCES-VERBAL

OF THE

FIRST MEETING OF THE COUNCIL  
OF THE LEAGUE OF NATIONS

Held at Paris at the Ministry of Foreign Affairs (Salle de l'Horloge),  
on Friday, January 16th, 1920, at 10.30 a.m.

The Members of the Council of the League of Nations were represented as follows :

<i>Belgium</i>	by M. Paul HYMANS ;
<i>Brazil</i>	by M. Gastao da CUNHA ;
<i>British Empire</i>	by The Right Honourable The Earl CURZON OF KEDLESTON ;
<i>France</i>	by M. Léon BOURGEOIS ;
<i>Greece</i>	by M. Eleftherios K. VENIZELOS ;
<i>Italy</i>	by M. Maggiorino FERRARIS ;
<i>Japan</i>	by M. M. K. MATSUI ;
<i>Spain</i>	by M. QUIÑONES DE LEÓN.

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL  
DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

TENUE A PARIS, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SALLE DE L'HORLOGE),  
LE VENDREDI 16 JANVIER 1920, A 10 H. 30.

M. Léon BOURGEOIS souhaite la bienvenue de la part du Gouvernement de la République française aux représentants des Etats qui sont appelés à constituer le Conseil de la Société des Nations, qui a été convoqué par le Président Wilson, et demande au Conseil de bien vouloir désigner son président.

M. VENIZELOS propose que M. Léon Bourgeois soit nommé comme président de la première réunion du Conseil de la Société des Nations, non seulement en raison de l'activité multiple de cet homme d'Etat si éminent, mais aussi pour les services remarquables qu'il a rendus à la cause de la Société des Nations.

Lord CURZON appuie cette proposition, qui est acceptée à l'unanimité.

M. Léon Bourgeois est donc élu, à l'unanimité, président.

M. Léon BOURGEOIS remercie le Conseil du très grand honneur qui lui a été fait. Il propose que lord Grey of Falldon, qui est présent dans la salle, soit invité à bien vouloir venir s'asseoir parmi les représentants diplomatiques, comme témoignage de respect et de reconnaissance pour les services qu'il a rendus pour le maintien de la paix dans le monde. Il invite ensuite sir Eric DRUMMOND à prendre place officiellement au Conseil, comme Secrétaire général de la Société des Nations, et le remercie des efforts couronnés de succès qu'il a faits pour la préparation des travaux du Conseil.

M. Léon BOURGEOIS prononce ensuite le discours suivant :

Messieurs, les Hautes Puissance contractantes signataires du Traité de paix de Versailles, le 28 juin 1919, considérant que, pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sécurité, il importe :

D'accepter certaines obligations de ne pas recourir à la guerre ;

D'entretenir au grand jour les relations internationales fondées sur la justice et l'honneur ;

D'observer rigoureusement les prescriptions du droit international reconnus désormais comme règle de conduite effective des gouvernements ;

De faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés ;

Ont adopté le Pacte qui institue la Société des Nations.

L'action de la Société des Nations doit s'exercer par une Assemblée composée des représentants de tous les Etats membres de la Société et un Conseil formé par les représentants des cinq principales Puissances alliées et associées et des représentants des quatre Etats : la Belgique, le Brésil, l'Espagne et la Grèce, désignés par l'article 4 du Traité.

Nous tenons aujourd'hui, Messieurs, la première réunion de ce Conseil, en vertu de la convocation que M. le Président des Etats-Unis a adressée, le 13 janvier 1920, aux gouvernements de nos Etats.

C'est à M. le Président Wilson lui-même qu'il eût appartenu de présider nos travaux et d'ouvrir ainsi, à la grande institution internationale, le champ immense promis aux espoirs de l'humanité.

Nous respectons les raisons qui suspendent encore la décision définitive de nos amis de Washington ; qu'il nous soit seulement permis d'exprimer unanimement l'espoir que les dernières difficultés seront prochainement résolues et qu'un représentant de la grande République américaine viendra prendre la place qui l'attend au milieu de nous ; alors les travaux de notre Conseil prendront le caractère définitif et l'éclat exceptionnel que doivent avoir ses délibérations.

L'organisme de la Société des Nations ne sera d'ailleurs véritablement complet, animé de sa vie totale, que lorsque l'Assemblée de tous les Etats prévus par l'article 2 du Pacte pourra se constituer. Or, les Membres de cette Assemblée ne sont pas seulement les Membres originaires de la Société des Nations, mais aussi les Etats non signataires du Traité de Paix,

PROCES-VERBAL OF THE FIRST MEETING OF THE COUNCIL  
OF THE LEAGUE OF NATIONS

HELD AT PARIS AT THE MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS (SALLE DE L'HORLOGE),  
ON FRIDAY, JANUARY 16TH, 1920, AT 10.30 A.M.

M. Léon BOURGEOIS welcomed, on behalf of the French Republic, the representatives of the Council of the League, which had been convoked by President Wilson, and requested the Council to proceed to the selection of their Chairman.

M. VENIZELOS, referring to M. Bourgeois' eminent qualities and distinguished services to the cause of the League of Nations, proposed that M. Bourgeois should be the first Chairman of the Council.

Lord CURZON seconded the motion, which was agreed to unanimously.

M. BOURGEOIS, having been elected Chairman, thanked the Council for the great honour conferred upon him. He suggested that Lord Grey of Falloden, who he understood was present, should be invited to accept a seat among the diplomatic representatives as a proof of the Council's great esteem for the services he had rendered for the maintenance of peace. [Lord Grey had momentarily left the room.]

He asked Sir Eric Drummond to take his seat at the Council in the official capacity of Secretary-General of the Council of the League of Nations and congratulated him upon the efficient preparation of the work for the Council.

M. BOURGEOIS continued as follows :

The High Contracting Parties, in order to promote international co-operation and to achieve international peace and security,

By the acceptance of obligations not to resort to war ;

By the prescription of open, just and honourable relations between nations ;

By the firm establishment of the understandings of international law as the actual rule of conduct among Governments; and

By the maintenance of justice and the scrupulous respect for all Treaty obligations in the dealings of organised peoples with one another ;

Have agreed to "the Covenant of the League of Nations."

The work of the League of Nations is to be carried out by a body composed of representatives of all the States Members of the League and by a Council composed of the representatives of the Principal Allied and Associated Powers and the representatives of four States — Belgium, Brazil, Spain and Greece.

To-day, gentlemen, we are holding the first meeting of that Council, convened by the President of the United States on January 13th, 1920.

The task of presiding at this meeting and of inaugurating this great international institution, which opens so wide a field of hope for humanity, should have fallen to President Wilson.

We respect the reasons which still delay the final decision of our friends in Washington, but we may all express the hope that these last difficulties will soon be overcome and that a representative of the great American Republic will occupy the place which awaits him among us. The work of the Council will then assume that definite character and that particular force which should be associated with it.

The organisation of the League of Nations will not be complete until the Assembly of all the States, as laid down in Article 2 of the Covenant, has met. This Assembly will consist not only of the original Members of the League of Nations but of the States non-signatories of the Treaty mentioned in the Annex to the Covenant, which are invited to accede within

désignés dans l'Annexe du Pacte et qui doivent, dans un délai de deux mois, à compter de la mise en vigueur du Traité, faire connaître leur adhésion. L'Espagne, la République Argentine, le Paraguay, le Chili et la Perse ont déjà répondu favorablement.

Si ces conditions ajournent encore à de prochaines réunions le fonctionnement intégral de la Société, la réunion d'aujourd'hui n'en a pas moins le caractère d'un premier acte solennel.

La date du 16 janvier 1920 sera inscrite dans l'Histoire comme celle de la naissance du monde nouveau. La décision que vous aurez à prendre aujourd'hui sera prise, en effet, au nom de tous les États adhérant au Pacte ; ce sera le premier décret rendu en commun au nom de toutes les nations libres qui, pour la première fois dans le monde, se seront liguées pour substituer au règne de la force l'empire du droit.

Il n'était pas possible de surseoir à cette première réunion ; il y a, dans le mandat confié à la Société des Nations, deux tâches bien distinctes ; l'une de nécessité immédiate, l'autre d'évolution et d'avenir. La première tend à l'exécution pratique des clauses du Traité de Paix.

Pour élever l'édifice de demain, il faut d'abord déblayer le sol de toutes les ruines accumulées par la guerre, niveler le terrain où seront jetées les fondations ; il faut, en d'autres termes, pour que les Membres de la Société des Nations puissent s'engager à respecter et à maintenir contre toute agression l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États associés, que la situation de tous ces États ait d'abord été fixée dans les limites de droit que prescrit le Traité de Paix.

Alors seulement pourra s'entreprendre cette grande tâche de demain, dont le préambule du Pacte, que nous citons tout à l'heure, a défini le caractère avec tant de force et qui comprend à la fois :

La fondation définitive de la Justice internationale :

L'organisation de la sécurité de peuples pacifiques par la limitation des armements de tous ;

La protection des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes et dont le bien-être et le développement forment, suivant les termes eux-mêmes de l'article 22, une mission sacrée de civilisation ;

La constitution de ces organismes communs de la vie économique et sociale, qui forment le ciment de la cité nouvelle ;

Enfin, la réglementation internationale des conditions du travail humain, gage du bien-être et de la dignité des travailleurs, gage, en même temps, de la paix sociale.

Sur ce dernier point, d'ailleurs, de grands travaux préparatoires sont déjà accomplis. Vous connaissez tous les résultats de la Conférence de Washington, où a pu se réaliser, sur un certain nombre de points essentiels, l'unité de vues, non seulement entre les gouvernements, mais entre les représentants des associations patronales et ouvrières.

Aujourd'hui, Messieurs, c'est la première partie de notre tâche que nous allons seulement aborder.

Après avoir établi les règles de la collaboration régulière de notre Conseil et du Secrétariat général de la Société, dont nous sommes heureux de saluer ici le chef, sir Eric Drummond, nous aurons à choisir trois membres de la Commission de délimitation du territoire de la Sarre. Aucun délai ne nous est accordé pour cette désignation ; aux termes de l'article 48, c'est dans les quinze jours qui suivront la mise en vigueur du présent Traité que doit être constituée la commission de cinq membres chargés de cette délimitation :

Un sera nommé par la France ;

Un par l'Allemagne ;

Et trois par le Conseil de la Société des Nations, qui portera son choix sur les nationaux d'autres Puissances.

Nous procéderons, tout à l'heure, Messieurs, à cette désignation.

D'autres clauses du Traité nous appellent à prendre des décisions analogues dans nos prochaines réunions. En Europe, un certain nombre de territoires qui, soit par leur place géographique, soit par la diversité de leurs populations, pourraient devenir une cause de troubles internationaux, ont été placés plus ou moins complètement sous l'autorité de la Société des Nations ; il en est ainsi pour le territoire de la Sarre, dont nous aurons aussitôt la délimitation achevée, à nommer le gouvernement :

Pour la ville de Dantzig, dont la Société des Nations doit assurer le protectorat ;

Pour les territoires d'Eupen et de Malmédy, où elle est chargée de décider de l'attribution après la consultation populaire.

Nous avons également à prévoir les contestations qui peuvent s'élever relativement au régime des grandes voies internationales, ou relativement aux clauses économiques du Traité.

Vous aurez, Messieurs, à examiner dans quel temps et dans quelle mesure ces divers problèmes devront être inscrits à l'ordre du jour de nos délibérations.

Messieurs, toutes ces questions peuvent paraître n'avoir pas une signification d'ordre supérieur et l'opinion publique pourrait d'abord s'étonner que nous n'ayons pas, dès aujourd'hui, porté plus loin nos vues et marqué le sens de notre action sur le monde.

Mais elles sont d'une importance pratique immédiate, et, en les réglant ensemble dans l'esprit de mutuelle entente qui nous anime, tous, nous ne donnerons pas seulement ses premiers fondements à l'institution internationale ; nous prendrons l'habitude et nous donnerons l'exemple de cette coopération entre les nations, qui est un des objets essentiels, et l'esprit même du Pacte.

two months of the coming into force of the Treaty. Spain, Argentine Republic, Paraguay, Chile and Persia have already acceded.

Even if under these conditions the machinery of the League remains incomplete until a later date, the meeting of to-day bears, nevertheless, the character of a first and solemn act.

January 16th, 1920, will do gown to history as the date of the birth of the new world. The decision to be taken to-day will be in the name of all States which adhere to the Covenant. It will be the first decree of all the free nations leaguings themselves together for the first time in the world to substitute right for might.

It has not been found possible to postpone this first meeting, for the League of Nations has been allotted two distinct tasks : one of urgent necessity, the other of future development. The first consists of the practical execution of the clauses of the Treaty of Peace.

In order to build on strong foundations the structure to-morrow, we must first remove the ruins accumulated by the war. In other words, to enable the Members of the League to combine to respect and maintain the territorial integrity and the political independence of the Associated States against all aggression, the Treaty of Peace has laid down such boundaries for those territories as are consistent with justice.

Only on these conditions can the task of the future, so clearly defined in the words of the Covenant which I have just quoted, be undertaken, namely :

The definite foundation of international justice ;

The organisation of the security of peace-loving peoples by the general limitation of armaments ;

The protection of races not yet able to stand by themselves, whose welfare and development, in the words of Article 22, " form a sacred trust for civilisation."

The constitution of international organisations for economic and social life form the very foundations of this new citadel which is being constructed.

Finally, the international regulations of the conditions of labour, in order to secure the welfare of the workers, assures at the same time social peace.

On this last point important preparatory work has already been done. You are all aware of the results of the Conference at Washington, where an agreement was reached on a number of essential points, not only between Governments but between representatives of the employers' and employees' associations.

To-day, gentlemen, it is with the first part of our task that we have to deal.

After having established regular collaboration between the Council and the Secretariat of the League, whose chief, Sir Eric Drummond, we are pleased to welcome here to-day, we have to choose without delay three members of the Frontier Delimitation Commission of the Territory of the Saar.

The Commission of five members charged with the delimitation of this territory has to be constituted under the terms of Article 48 within fifteen days of the coming into force of the present Treaty. One will be appointed by France, one by Germany, and three by the Council of the League of Nations, which will select nationals from other Powers. We will presently proceed, gentlemen, with these appointments.

Other clauses of the Treaty will necessitate similar decisions at future meetings. A number of European territories which, either by their geographical position or by the diversity of their populations, might become a cause for international unrest, have been placed more or less completely under the care of the League of Nations : the Territory of the Saar, whose Government we are going to appoint, as soon as its boundaries have been fixed ; the Free City of Danzig, the protection of which is to be guaranteed by the League of Nations ; the territories of Eupen and Malmedy, whose future is to be decided by popular vote, are cases in point.

We have also to make provision for disputes which may arise in the administration of the great international highways and in the economic clauses of the Treaty.

You will have to consider, gentlemen, when and how these various problems are to be placed on the agenda of our meetings.

All these questions may not appear of the highest significance and public opinion will perhaps be surprised that we have to-day made no greater stride and left no deeper mark upon the world. They are, however, questions of immediate and practical importance, and, in considering them together in a spirit of mutual understanding, we are not only laying the first foundation of this great international institution, but we are establishing the principle and showing an example of that essential co-operation between the nations which is the very spirit of the Covenant. We do not forget the impatience with which our decisions are awaited. We are well aware of the doubts of some and the ardent enthusiasm of others, but we are

Nous n'ignorons pas l'impatience avec laquelle nos délibérations sont attendues, nous connaissons le scepticisme des uns et les ardeurs enthousiastes des autres, mais nous sommes ici les représentants de gouvernements responsables, et nous devons sentir également la grandeur incomparable et les difficultés inévitables de l'entreprise dont nous sommes les serviteurs.

Animés d'une foi profonde, soutenus par la confiance de l'opinion universelle, par les manifestations renouvelées des grandes associations qui ont, dans les pays libres, entrepris de faire l'éducation des esprits et d'enseigner à tous ce qu'est, ce que doit être, ce que sera la Société des Nations, résolue à empêcher, dans toute la mesure de la puissance humaine, le retour des effroyables désastres qui ont mis la civilisation en péril et ensanglanté le monde, nous procéderons par la seule méthode qui donne la certitude, celle des réalisations pratiques et successives. Les yeux fixés sur le lointain avenir, mais le pas assuré sur le terrain solide des réalités politiques et sociales, nous créerons cette vie commune, où se développera d'elle-même, dans le sentiment de la justice et la volonté de la paix, l'âme de la Société des Nations.

Lord CURZON prononce le discours suivant :

La Société des Nations, née il y a un an au milieu de grands espoirs et de quelques symptômes d'inquiétude, entre aujourd'hui dans son existence active. Au nom de l'Empire britannique, je tiens à exprimer le sincère attachement de mon Gouvernement et des Dominions de la couronne britannique à l'esprit qui anime le Pacte de la Société.

Notre intention est d'assurer, par tous les moyens en notre pouvoir, son efficacité pratique. Nous croyons fermement que c'est seulement grâce à elle que nous pourrons espérer que des horreurs et des souffrances aussi effroyables que celles que le monde a connues, au cours des cinq dernières années, ne se reproduiront jamais et qu'une ère nouvelle dans les relations internationales va s'ouvrir.

La Société des Nations est l'expression d'un désir universel, tendant à l'emploi d'une méthode plus rationnelle pour régler les affaires de l'humanité. Ce n'est pas une simple expression, en langage platonique, de la nécessité de l'amitié et de la bonne entente internationales. Elle fournit le mécanisme grâce auquel une force exécutoire pourra être donnée à ses principes. La doctrine de la communauté des intérêts internationaux est maintenant, pour la première fois, pourvue d'un instrument muni de pouvoirs formidables, renforcé par l'appui des gouvernements et soutenu par l'opinion publique du monde civilisé.

Le Conseil, réuni pour la première fois aujourd'hui, est le premier d'une longue série d'assemblées analogues auxquelles assisteront les hommes d'Etat des Nations, grandes et petites, pour développer cette coopération et échanger leurs vues.

Dans la Société des Nations, nous avons un organe composé de représentants choisis par les peuples eux-mêmes.

Si, par malheur, des conflits viennent à surgir, les parties en litiges se retrouveront au sein d'une assemblée de conseillers impartiaux, dépourvus de préjugés dont l'unique aspiration sera de faire disparaître tous les malentendus qui auront pu s'élever et de montrer la voie d'un arrangement amical.

On a quelquefois dit que la Société des Nations impliquait l'institution d'un super-Etat et d'une super-souveraineté. Le nom même de la Société des Nations devrait suffire pour écarter cette fausse conception. La Société n'est pas dirigée contre l'idée de nationalité, mais elle est fondée sur l'existence même des nations.

La Société est une association d'Etats souverains dont le but est de concilier des intérêts divergents et de favoriser la coopération internationale, dans des questions qui affectent ou pourraient affecter le monde en général.

La valeur d'une telle coopération internationale a été démontrée par la Conférence du Travail qui a eu lieu récemment à Washington.

Là, pour la première fois, on a tenté l'expérience de grouper, sous les auspices de la Société des Nations, des représentants de gouvernements, de patrons et d'ouvriers.

Malgré des circonstances défavorables nombreuses, des délégués furent envoyés par trente-neuf nations de toutes les parties du monde, et le résultat obtenu constitue un grand progrès pour l'amélioration générale des conditions mondiales du travail. Les patrons et les ouvriers, mis en présence, ont constaté l'existence d'intérêts communs au sujet desquels l'entente était possible.

Au lieu des violents conflits d'intérêts de classes que certains avaient prédits, des accords sont intervenus sur beaucoup de questions telles que celle de la journée de huit heures et de la semaine de 48 heures qui, dans le passé, avait été l'objet des plus âpres conflits.

En un mois furent élaborés et adoptés dans beaucoup de cas, d'un plein accord, six projets de conventions et six recommandations. Il y a tout lieu d'espérer que, dans les douze mois qui vont suivre, les dispositions de ces instruments trouveront place dans la législation de la plupart des pays intéressés, sinon de tous. Si cet espoir se réalise, on aura pu, en une seule année, grâce au mécanisme créé par le Traité de Versailles, arriver à un résultat dépassant tous ceux qui ont été obtenus au cours des vingt-cinq dernières années dans le champ de l'action internationale pour l'étude des questions industrielles.

Le succès de la Conférence du Travail est de bonne augure pour l'avenir de la Société des Nations ; il a notamment démontré l'utilité et la puissance des débats publics dans le champ de l'action internationale. Les peuples de tous les pays savent désormais que les affaires étrangères ont pour eux un intérêt vital. Ils demandent avec une insistance qui va s'accrois-

here to represent responsible Governments, and while realising the grandeur of the work, we cannot ignore the inevitable difficulties of the enterprise we are serving.

Animated by deep conviction, supported by the public opinion of the world and by the numerous manifestations of these great associations which in all free countries have undertaken the education of the people in the precepts of the League of Nations, and determined to prevent, by every means in our power, the recurrence of these terrible disasters which have imperilled civilisation and drenched the world in blood, we shall proceed by the only sure method—that of attaining practical and successive results. With eyes fixed on the distant future, but with our feet on the solid ground of political and social realities, we will create a world in which the League can develop in the spirit of justice and the will for peace.

Lord CURZON spoke as follows :

Born a year ago, amid great hopes, though not without anxious symptoms, the League of Nations to-day enters upon its active existence, and on behalf of the British Empire I desire to express the loyalty of my Government, and of the external Dominions of the British Crown, to the spirit which underlies the Covenant of the League, our intention by every means in our power to ensure its practical efficacy, and our firm belief that through its instrumentality alone we can hope to ensure that such horrors and miseries as the world has experienced during the past five years shall not be repeated, and that a new era of international relationship shall dawn.

The League of Nations is the expression of a universal desire for a saner method of regulating the affairs of mankind. It is not a mere expression in platonic language of the necessity for international friendship and a good understanding. It provides the machinery by which practical effect may be given to these principles. The doctrine of community of international interests is now for the first time provided with an instrument endowed with formidable powers, fortified by the allegiance of Governments, and supported by the public opinion of the civilised world.

The Council which meets for the first time to-day is the forerunner of many similar gatherings at which the statesmen of the nations great and small will meet together to promote this co-operation and to exchange views. In the League of Nations an organ is thus created which will bring together those who are chosen by their people to represent them. Should disputes unhappily arise, the disputants will find themselves in an assembly of impartial and unbiassed councillors, whose sole aim will be to remove misunderstandings which may have arisen and to point towards an amicable solution.

It has sometimes been said that the League of Nations implies the establishment of a super-State or a super-sovereignty. The very title "League of Nations" should be sufficient to dispel this misconception. The League does not interfere with nationality. It is upon the fact of nationhood that it rests.

The League is an association of sovereign States whose purpose is to reconcile divergent interests and to promote international co-operation in questions which affect—or may affect—the world at large. How valuable such international co-operation can be is proved by the Labour Conference which took place recently at Washington.

Here, for the first time, an attempt was made to bring together, under the auspices of the League of Nations, representatives of Governments, of employers, and of labour.

In spite of many adverse circumstances, delegates attended from thirty-nine nations in every part of the world, and the result has been a great advance towards the general betterment of world labour conditions. Employers and labour, brought face to face, found that there was a large extent of common ground on which they could meet. Instead of the violent conflict of class interests which was predicted by some, agreement was reached on many questions, such as that of the eight-hour day and the forty-eight hour week, which had led to bitter disputes in the past. In a single month there were drafted and passed, in most cases with a full measure of agreement, six conventions and six recommendations. There is every hope that within twelve months the provisions of these instruments will be placed on the statute-books of most, if not all, of the countries concerned. If this hope is fulfilled, there will have been achieved in one year, through the machinery created by the Treaty of Versailles, an advance exceeding the results of the entire work of the previous quarter of a century in the field of international action in industrial questions.

The success of the Labour Conference is of good augury for the future of the League of Nations, and in particular it has demonstrated the use and the power of public debate in one field of international action. The peoples of all countries have now learnt that foreign affairs are their vital concern, and they are demanding with ever-increasing insistence that inter-

sant chaque jour que l'on ne contracte pas à leur insu d'obligations internationales. Leurs yeux se sont ouverts à la nécessité d'une coopération entre toutes les nations, mais ils demandent que ce soit une coopération au grand jour.

Il y a un autre progrès encore plus important que l'on espère voir se réaliser, grâce à la pratique d'une confiance mutuelle : c'est qu'à l'avenir les grands armements des nations disparaissent automatiquement. Nous ne verrons peut-être pas cet espoir devenir une réalité dans un avenir immédiat, mais le poids actuel des armements est si accablant pour les nations et les peuples que nous devrions recourir immédiatement aux mesures indiquées dans le Pacte pour apporter un soulagement à ceux qui ploient sous cet énorme fardeau.

Il y a d'autres sphères d'action dans lesquelles la Société pourra jouer un rôle très important, telles que le traitement équitable à accorder aux indigènes dont les territoires seront placés sous le contrôle de Membres de la Société ; la liberté du transit ; les rapports entre les membres au point de vue du commerce.

De même, dans une sphère différente, mais non moins importante, les mesures à prendre en vue de prévenir et de combattre les maladies.

Le succès de la Société des Nations aura sa répercussion dans un grand nombre de branches de l'activité et du bien-être de l'homme.

M. Bourgeois a expliqué que la Société des Nations était appelée à accomplir certaines tâches qui lui ont été confiées par le Traité de Versailles. D'autres traités lui demanderont d'entreprendre d'autres travaux, mais en aucun cas, cependant, ces obligations ne seront incompatibles avec les très hautes conceptions qui ont animé les fondateurs de la Société.

En même temps que je me rallie entièrement aux paroles prononcées par M. Bourgeois, je tiens surtout à exprimer mon assentiment complet aux remarques qu'il a formulées au sujet des Etats-Unis d'Amérique. La décision à prendre ne doit dépendre que d'eux seuls, mais si les Etats-Unis d'Amérique décident un jour de prendre leur place dans la salle des Conseils de la Société des Nations, un siège et l'accueil le plus chaleureux leur seront réservés.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues de m'avoir permis de prononcer ces quelques paroles, lors d'un événement d'une aussi haute importance dans l'histoire du progrès moral de l'humanité.

M. Maggiorino FERRARIS prononce le discours suivant :

Monsieur le Président, Messieurs, c'est au nom du Gouvernement italien que me revient l'honneur de m'associer aux nobles et éloquents déclarations portées ici par notre illustre et vénéré président, M. Léon Bourgeois, dont le nom sera consacré par l'histoire à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité, pour les études savantes, les discours éloquents et la foi inébranlable qu'il a dédiés à la grande idée de la Société des Nations, qui reçoit aujourd'hui sa consécration glorieuse et historique sur ce sol de la France victorieuse.

Comme l'a admirablement dit l'homme d'Etat éminent qui m'a précédé, lord Curzon, nous sentons dans ce moment toute la grandeur morale et idéale et toute la portée pratique et bienfaisante de la nouvelle institution qui marquera une date immortelle dans l'histoire des relations entre les Etats et les peuples du monde, soit au point de vue politique, soit au point de vue social et économique.

L'Italie, qui n'a pas hésité à prendre sa place de fidèle solidarité et de danger à côté de ses vaillants Alliés dans l'heure la plus grave et la plus périlleuse de la guerre — l'Italie n'hésite pas, aujourd'hui, à répondre avec confiance et sans réserve à l'invitation du Président Wilson et du grand peuple américain. De plein accord avec les Etats alliés et amis et avec toutes les nations de bonne volonté, nous n'avons qu'un seul but : c'est d'en finir avec un passé dans lequel les pays s'appauvrissaient dans la méfiance et dans le soupçon, pour travailler avec dévouement au soulagement de l'humanité endolorie, à la reconstruction des foyers détruits, à l'idéal lumineux d'une fraternité universelle des gouvernements et des peuples pour la paix sociale et pour le progrès, la sécurité et le bien-être des Etats et de leurs citoyens.

L'illustre homme d'Etat, qui renouvelle parmi nous le talent et la doctrine de l'ancienne Grèce, nous apporte ici les traditions impérissables de son pays, notre voisin et ami, et nous tous saluons avec joie le digne représentant de la Belgique libre et héroïque, avec nos distingués confrères du Brésil, de l'Espagne et du Japon.

Notre terre d'Italie était bien prête, à travers les siècles, à embrasser ce nouvel idéal de la Société des Nations, qui a toujours formé son patrimoine historique et scientifique, depuis les grands enseignements du droit romain, à travers les juristes et philosophes du moyen âge, jusqu'à nos penseurs et hommes d'Etat du dernier siècle, et c'est un devoir pour moi de rappeler ici quelles contributions dévouées et pleines de confiance ont apportées à l'idée de la Société des Nations, à la Conférence de Paris, nos ministres et hommes d'Etat, de S. Exc. Orlando à Nitti et de Sonnino à Tittoni, aujourd'hui notre président du Sénat, et à M. Scialoja. La reconnaissance de la patrie leur est déjà assurée.

Mais comme notre grand roi Victor Emmanuel II, l'ami et l'allié fidèle de la France, a très sagement dit : « Les peuples aiment aussi apprécier les institutions d'après les bénéfices qu'ils en reçoivent ». Il ne serait ni juste ni sincère de nous cacher que la Société des Nations naît aujourd'hui parmi un certain scepticisme, que, avec notre éminent président, nous ne croyons pas justifié, mais qu'il ne faut ni exagérer ni négliger. Après tant de souffrances héroïquement supportées, nos peuples attendent encore en grande partie les bienfaits de la Paix. Voilà la tâche que la Société des Nations doit encore remplir. Il dépendra de la conduite des gouvernements et de la sagesse de leurs représentants dans cette Assemblée d'assurer la grandeur et la gloire de la Société des Nations.

national obligations shall not be incurred without their knowledge and behind their backs. Their eyes have been opened to the necessity for co-operation between all nations, but they ask that it shall be open co-operation.

There is another and more important result which it is to be hoped that the habit of mutual confidence may bring about. It is this, that great national armaments will in time automatically disappear. We shall not perhaps see this come about in the immediate future, but the present weight of armaments is so oppressive to the nations and peoples concerned that we should at once resort to the measures indicated in the Covenant to bring relief.

There are other activities of the League of wide significance, such as the just treatment of native inhabitants in territories under the control of the Members; freedom of transit; equitable treatment of commerce among Members, and in another and not less important sphere, the prevention and control of disease.

The success of the League of Nations will effect many branches of human life and welfare.

M. Bourgeois has explained that the League of Nations is called upon to perform certain duties in connection with the Treaty of Versailles. It will be asked to undertake further obligations under the terms of other Treaties of Peace. In no case, however, will these obligations be inconsistent with the high conceptions which animated the founders of the League.

Whilst I am in entire agreement with all that M. Bourgeois has said, I should wish especially to express my full concurrence in his observations as regards the United States of America. The decision must be her own, but if and when the United States elects to take her place in the new Council chamber of the nations, the place is vacant for her and the warmest welcome will be hers.

In conclusion, I have to thank my colleagues for having given me the opportunity to utter these few words on an occasion of so much importance in the history of the spiritual progress of mankind.

M. Maggiorino FERRARIS spoke as follows :

Upon me has fallen the honour of confirming, in the name of the Italian Government, the eloquent words of our illustrious Chairman, M. Léon Bourgeois. His name will ever be respected and remembered by posterity for his learning, his eloquence and his unshakable faith in the great ideal of the League of Nations, which receives to-day its historical consecration on the victorious soil of France.

As that eminent statesman Lord Curzon so ably said, we are witnessing at this moment the moral importance of the practical benefits of this new institution, which will leave an immortal mark on the history of the relations between the States and the peoples of the world from the political as well as from the social and economic points of view.

Italy did not hesitate to take her place of danger by the side of her valiant Allies at the most serious and perilous moment of the war. Italy does not hesitate to-day to give her confident and unreserved reply to the invitation of President Wilson and the great American people. In full agreement with the Allied States and with all enlightened nations, our sole aim is to have done with that past in which countries impoverished their existence through distrust and suspicion, and to strive instead for the relief of suffering humanity, for the reconstruction of homes destroyed, for the ideal of universal brotherhood of Governments and peoples, for social peace and for progress, security and well-being of States and their citizens.

That illustrious statesman, who brings back to us memories of the teachings of ancient Greece, carries with him the imperishable traditions of his country, our friend and neighbour. We heartily welcome also the worthy representative of free and gallant Belgium, and our distinguished associates from Brazil, Spain and Japan.

Throughout the centuries Italy has been ready to embrace the ideal of the League of Nations. It has been the fundamental principle inherited from doctrines of Roman law, handed down through the teachings of jurists and students of the Middle Ages to the philosophers and statesmen of the last century. It is my duty to remind you of the confidence in, and the devoted work performed for, the League of Nations at the Paris Conference by our Ministers and statesmen Orlando, Nitti, Sonnino, Tittoni, now President of our Senate, and Scialoja. The gratitude of their country is already assured them.

As our great King, Victor Emmanuel II, the friend and faithful ally of France, has wisely said, the appreciation of institutions depends on the benefits derived therefrom. It would neither be just nor sincere to hide from ourselves the fact that the League of Nations is born to-day in a certain atmosphere of scepticism. Together with our eminent President, we do not consider that this scepticism is justified, but we must neither exaggerate nor ignore it. After all their sufferings so heroically borne, the world to-day is still awaiting many of the benefits of peace. Here lies the task for the League of Nations to fulfil. On the conduct of the Governments and on the wisdom of their representatives in this Assembly depends the success of the League of Nations.

Lord Curzon nous rappelle avec raison le travail utile que la Conférence du Travail a accompli à Washington. En fait, c'est surtout dans le domaine économique que notre pays, et, je pense, l'humanité entière, tourne dans ce moment ses yeux vers la Société des Nations, pour la solution des graves problèmes de l'après-guerre ; la cherté de la vie, la hausse insupportable du change et du fret, la liquidation des énormes dettes de guerre, la meilleure utilisation des moyens de communication et des transports, la distribution des matières premières, la réorganisation du travail, de la production et de l'alimentation. C'est à la Société des Nations de n'être pas insensible au nouveau cri de douleur qui s'élève des champs et des usines et dont la voix fraternelle doit puissamment retentir dans cette Assemblée.

Tout le monde sent que c'est seulement par la solidarité internationale de tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, que la solution de ces lourdes tâches peut être facilitée, et il demande à la Société des Nations de réaliser, sur le terrain pratique et dans les limites du possible, la coopération sincère des gouvernements et des peuples, pour vaincre les graves difficultés de l'heure actuelle, pour préparer un monde meilleur aux nouvelles générations et pour convaincre les populations souffrantes de l'utilité réelle et permanente de la noble et glorieuse institution que nous consacrons aujourd'hui à l'histoire et que nous voulons au triomphe des idées morales sur la force matérielle et au progrès de la paix sociale.

M. BOURGEOIS répète l'invitation qu'il avait formulée au début de la séance à lord Grey, qui rentre dans la salle de réunion.

Lord GREY remercie M. Léon Bourgeois pour l'honneur qu'il lui fait et dit que, quoiqu'il ne convienne pas qu'il prenne la parole en cette séance, il tient à faire savoir combien il est heureux d'assister à cette première séance, qui est de si bon augure pour l'avenir de la Société des Nations.

M. DA CUNHA prononce le discours suivant :

Je me sens heureux d'être le mandataire du Brésil devant cette auguste Assemblée. La dignité exceptionnelle qui m'échoit ainsi, rehaussée à mes yeux par la prestigieuse circonstance de remplacer temporairement un homme d'Etat brésilien d'une renommée éclatante, j'ai la légitime fierté de la recevoir pour qu'elle revienne tout entière à ma patrie comme l'hommage des nations civilisées à l'esprit libéral et aux traditions de loyauté internationale du Brésil.

Fidèle à ce passé, le Brésil se dévouera passionnément et patiemment à la consolidation de la paix et de la fraternité entre les nations, soutenu par la certitude de voir bientôt la création grandiose du Traité de Versailles se perfectionner incoerciblement et remplir tous les buts de la clairvoyante politique qui l'a inspirée. Le Brésil prend à cœur, avec une vive satisfaction, cette tâche magnifique et, pénétré par le sentiment des graves responsabilités qu'elle entraîne, il puise son courage dans l'assurance que la Société des Nations atteindra son idéal supérieur, l'organisation de la justice par la victoire.

En ce moment, où tous nous éprouvons l'impression d'être au tournant de l'histoire, où commence un cycle nouveau de l'humanité — en exprimant ces idées et ces sentiments, je suis certain de traduire les aspirations et les propos du peuple et du Gouvernement du Brésil, de qui j'ai reçu ce mandat explicite, mais ma connaissance des précédents historiques du continent américain et de sa constante ascension vers le droit me porte à dire que je ne crois pas être trop hardi en vous manifestant que je trouve dans ces faits incontestables un mandat implicite, lequel m'autorise à vous assurer que, seul Américain parmi vous, je me sens profondément heureux d'être le porte-voix de la conscience pan-américaine.

M. Léon BOURGEOIS propose que le Conseil discute la question du choix des membres de la Commission pour la délimitation des frontières du bassin de la Sarre, ainsi qu'il est stipulé à l'article 48 du Traité de Paix signé à Versailles, le 28 juin 1919, et dont il est question dans le projet de résolution distribué aux membres du Conseil. Il propose de choisir le colonel Wace (Empire britannique), le commandant Lambert (Belgique), le commandant Kobayashi (Japon).

Personne ne demandant la parole sur cette question, le projet de résolution avec les trois noms proposés est adopté à l'unanimité.

M. Léon BOURGEOIS propose ensuite de fixer le lieu, la date et l'ordre du jour de la seconde réunion du Conseil et demande que Londres soit choisi pour lieu de la réunion.

Lord CURZON remercie pour l'honneur fait à la Grande-Bretagne et propose de laisser à M. Bourgeois le soin de fixer la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion, après qu'il aura consulté le Secrétaire général.

*Ces propositions ayant été adoptées à l'unanimité, il en est ainsi décidé.*

Personne ne demandant plus la parole, M. BOURGEOIS lève la séance à 11 heures 55 du matin.

Lord Curzon has rightly reminded us of the valuable work accomplished by the Labour Conference at Washington. It is especially for the settlement of the economic problem that my country, and, I think, humanity at large, looks towards the League for the solution of the tremendous problems arising out of the war, such as the high cost of living, the intolerable burden of exchange and freights, the liquidation of the enormous war debts, the best employment of the existing means of transport, the allotment of raw materials, the re-organisation of industry and production, and the solution of the food problem. The League must show that it is not insensible to the cries of distress which arise anew from our brothers in the field and factory and echo in the ears of those assembled here.

The world knows that the solution of these problems is a heavy task, which can be accomplished only through the solidarity of all nations, great and small, rich and poor. It looks to the League of Nations for the practical realisation, within the limits of possibility, of the sincere co-operation of Governments and peoples. Thus only will it be possible to overcome the difficulties of the present day, to create a better world for generations yet unborn, and to convince the suffering nations how real and durable is the value of this noble and glorious institution, which we lay to-day upon the altar of history and consecrate to the triumph of justice over brute force and the advancement of social peace.

M. BOURGEOIS repeated his invitation to Lord Grey, who had returned to the room.

Lord GREY gratefully accepted the invitation, saying that, though it would be out of order for him to speak, he esteemed it a great honour to be present on an occasion of such good auspices for the future of the League.

M. DA CUNHA spoke as follows :

I esteem it a great compliment to have been chosen to represent Brazil in this august assembly ; and the honour of taking part in it is doubled by the fact that in doing so I am for the moment taking the place of a Brazilian statesman of world-wide fame. That honour I accept with pride, not for myself, but for my country ; I accept it as being the homage of the civilised peoples to the enlightened spirit and the traditions of international loyalty of Brazil.

Faithful to her past history, Brazil will devote herself with persistent eagerness to strengthening the cause of peace and of brotherhood amongst the nations. She is confident of seeing, in the near future, the steady growth of the organisation created by the Treaty of Versailles and the fulfilment of the policy which has inspired it. She is happy to join with heart and soul in that noble task. She fully realises the difficulties involved ; but she takes courage in her certain hope that the League of Nations will not fail to realise the high ideal set before it—the organisation of justice through victory.

At such a moment, when, as all here must feel, we stand at a turning-point in history, at the dawn of a new era in human life—at such a moment I know beyond doubt that the ideas and the feelings I have expressed represent the thoughts and inspirations of the peoples and Government of Brazil, who have given me an explicit mandate. But my knowledge of the precedents of the history of the American continent and of its unbroken progress towards the reign of justice emboldens me to say without undue rashness that I find in these facts an implicit mandate which authorises me to express to you what very great happiness I feel, as the only American among you to-day, in being the spokesman of the whole American continent.

M. BOURGEOIS proposed that the Council should proceed to the business of the day, namely : the selection referred to in the draft resolution on the table of members of the Saar Basin Delimitation Commission in accordance with Article 48 of the Treaty of Peace signed at Versailles on June 28th, 1919. The names of Colonel Wace (British Empire), Major Lambert (Belgium), Major Kobayashi (Japan), had been suggested.

No other names being put forward, these three gentlemen were appointed and the resolution unanimously adopted.

M. BOURGEOIS then proposed that the place, date and agenda of the second meeting of the Council should be settled, and asked that London might be chosen as the meeting-place.

Lord CURZON, in acknowledging the honour done to Great Britain, welcomed this proposal and suggested that M. Bourgeois should settle the date and agenda for the meeting in consultation with the Secretary-General.

*Both proposals were unanimously adopted.*

The business being completed, M. Bourgeois proclaimed the meeting closed at 11.55 a.m.

## ANNEXE I.

## RÉSOLUTION

## concernant la Commission des frontières du Bassin de la Sarre.

Considérant que l'article 48 du Traité de Paix du 28 juin 1919 entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne, après avoir décrit la frontière du territoire du Bassin de la Sarre, dispose que :

« Une Commission composée de cinq membres, dont un sera nommé par la France, un par l'Allemagne et trois par le Conseil de la Société des Nations, qui portera son choix sur les nationaux d'autres Puissances, sera constituée dans les quinze jours qui suivront la mise en vigueur du présent Traité pour fixer sur place le tracé de la ligne-frontière ci-dessous décrite » ;

Considérant que le premier procès-verbal du dépôt des ratifications visé dans les stipulations finales du Traité de Paix entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne a été dressé à Paris le 10 janvier 1920, et qu'à cette date du 10 janvier 1920 commence le délai de quinze jours fixé par l'article 48 précité pour la constitution de la Commission de délimitation des frontières du territoire du Bassin de la Sarre,

Le Conseil de la Société des Nations, réuni à Paris le 16 janvier 1920, déclare, par le présent acte, que :

## ARTICLE 1.

Le colonel WACE (Empire britannique),  
Le commandant LAMBERT (Belgique) et  
Le commandant KOBAYASHI (Japon)

sont nommés membres de la Commission de délimitation des frontières du territoire du Bassin de la Sarre.

## ARTICLE 2.

Le Secrétaire général de la Société des Nations communiquera la présente résolution aux Gouvernements français et allemand, aux membres de la Commission des frontières du territoire du Bassin de la Sarre et au président de la Commission de gouvernement du territoire du Bassin de la Sarre.

## ARTICLE 3.

Toutes les dépenses qu'entraînera la délimitation du territoire du Bassin de la Sarre seront mises à la charge du Gouvernement de la Sarre.

## ANNEX I.

---

**RESOLUTION**  
concerning the Saar Basin Frontier Commission.

---

Whereas Article 48 of the Treaty of Peace of June 28th, 1919, between the Allied and Associated Powers and Germany, after having indicated the frontiers of the Territory of the Saar Basin, stipulates that :

“ A Commission composed of five members, one appointed by France, one by Germany, and three by the Council of the League of Nations, which will select nationals of other Powers, will be constituted within fifteen days from the coming into force of the present Treaty to trace on the spot the frontier-line described above ” ;

And whereas the first proces-verbal of the deposit of ratifications as laid down by the final provisions of the Treaty of Peace between the Allied and Associated Powers and Germany has been completed in Paris on January 10th, 1920 ; and whereas from the date of January 10th, 1920, begin the fifteen days fixed by Article 48 in which the Frontier Delimitation Commission for the Territory of the Saar Basin is to be constituted :

The Council of the League of Nations, assembled in Paris on 16th January, 1920, hereby resolve that :

**ARTICLE 1.**

Colonel WACE (British Empire),  
Commandant LAMBERT (Belgium), and  
Commandant KOBAYASHI (Japan)

are appointed members of the Frontier Delimitation Commission of the Territory of the Saar Basin.

**ARTICLE 2.**

The Secretary-General of the League of Nations will communicate the present resolution to the French and German Governments, to the members of the Frontier Commission of the Territory of the Saar Basin, and to the President of the Governing Commission of the Territory of the Saar Basin.

**ARTICLE 3.**

All expenses arising from the delimitation of the Territory of the Saar Basin will be charged to the Government of that Territory.

---